



DES
DROITS
DE
L'HOMME

SSION
NATIVE

Le Prix des droits de l'homme de la République française

Le Prix des droits de l'homme de la République française « Liberté - Égalité - Fraternité », doté par le Premier ministre, est décerné chaque année depuis 1988 par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). **En presque 30 ans, plus de 200 associations, actrices de la défense des droits de l'homme dans leur pays, ont été distinguées.** Elles agissent tant au Nicaragua, en Palestine, en Côte d'Ivoire, au Congo Brazzaville, en Haïti, ou au Cambodge, qu'en Birmanie, en Colombie, au Rwanda, en Slovaquie, ou en France.

Le rayonnement international du Prix s'est plus que jamais confirmé cette année. Plus de 180 associations issues de 64 pays, représentant les cinq continents, ont ainsi présenté un projet.

Parmi elles, cinq organisations non gouvernementales ont été distinguées. Lauréates du Prix des droits de l'homme, elles ont reçu chacune une dotation de 14 000 euros. Des mentions spéciales ont également été attribuées à cinq autres associations.

Pour cette 29^{ème} édition, le Prix est remis par Madame Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, et par Monsieur Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international.

Le Prix a vocation à distinguer des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives des droits de l'homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, sans distinction de nationalité ou de frontière.

Par ce Prix, la République française souhaite soutenir les actions individuelles et collectives en faveur de la défense et de la protection des droits de l'homme dans le monde. Le Prix reconnaît le rôle fondamental que joue la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales, dans la promotion et la protection de ces droits. La France entend ainsi mettre à l'honneur et encourager les acteurs de terrain. En vertu de la valeur protectrice du Prix, les lauréats, parfois menacés dans leur pays à cause de leur action en faveur des droits de l'homme, sont placés sous la protection diplomatique des ambassades françaises à l'étranger.

Comme M. Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, l'a souligné à l'occasion de sa participation à la 31^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, le 29 février 2016 à Genève : **« nous avons bâti ensemble depuis cinquante ans, en réaction à une violence contre l'Homme que nous voulions bannir pour toujours, un régime international des droits de l'Homme. Cette maison commune est fragile. Face à la tentation du recul, notre responsabilité est de la défendre ».**

Pour Mme Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, **« le prix des droits de l'homme rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un idéal encore à atteindre. Ce prix est un rendez-vous avec des défenseurs des droits de l'homme qui tous les jours prennent des risques pour défendre la dignité humaine et la justice ».**

Chaque année, la CNCDH fixe deux thèmes au choix. **Cette année les deux thématiques sont la défense et la protection des personnes migrantes d'une part et la représentation et la défense des droits des personnes handicapées d'autre part.**

Thème 1

Défense et protection des personnes migrantes

Les personnes migrantes représentent 3,2% de la population mondiale, ce chiffre prend aussi bien en compte les réfugiés qui fuient des persécutions ou craintes de persécutions, que les déplacés environnementaux, ou encore ceux qui quittent leur pays à la recherche d'un travail.

Si ce pourcentage est globalement stable depuis des années, les facteurs de ces mobilités, contraintes ou choisies, sont plus complexes et les pays de destination plus diversifiés. Toutes les régions du monde et toutes les catégories de population sont aujourd'hui concernées.

Malgré cette diversification des mouvements migratoires, et le fait que la mobilité humaine représente une donnée incontournable de notre monde globalisé, les pays du Nord restent obsédés par la crainte « d'invasion » de migrants pauvres en provenance du Sud. En conséquence, la vulnérabilité intrinsèque des personnes migrantes s'aggrave avec le renforcement toujours croissant des politiques sécuritaires de contrôle des migrations. L'Europe renforce toujours plus l'étanchéité de ses frontières extérieures, obligeant les exilés à prendre des routes toujours plus dangereuses qui les mènent trop souvent à la mort, ou dans des camps, dans lesquels ils sont confrontés à des conditions de vie inhumaines.

Et pourtant, le volume des migrations entre pays du Sud est aujourd'hui égal, voire légèrement supérieur, à celui des migrations du Sud vers le Nord. De nombreux pays du Sud, et plus particulièrement les économies émergentes, ne sont plus uniquement des pays d'origine mais aussi des pays de transit et de destination. Ce nouveau schéma de migration intra régionale est une source de difficultés. Les pays d'accueil et de transit sont souvent dans l'incapacité d'offrir des services appropriés, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et donc de protéger les droits des personnes migrantes.

Pouvaient faire l'objet d'une candidature, les projets d'accompagnement ou de soutien aux personnes migrantes visant à assurer la défense et la protection de leurs droits. Les projets récompensés portent sur des actions innovantes et concrètes cherchant à apporter des solutions pratiques aux problèmes des personnes migrantes. Les projets peuvent également porter sur des actions visant à mieux documenter les violations des droits humains des personnes migrantes tout au long de leur parcours migratoire, et à inciter les autorités nationales à réformer leur législation et leurs politiques.

GROUPE D'APPUI AUX RAPATRIÉS ET RÉFUGIÉS

Haïti



Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés

Nom du projet : Protection et amélioration des conditions de vie des personnes rapatriées et expulsées de République dominicaine.

Objectifs du projet : Faciliter l'accueil et la réinsertion harmonieuse des personnes rapatriées et expulsées dans deux communes du département de l'Ouest.

Représentant : Jean Thomas Philippe

Info : www.garr-haiti.org

L'association et ses objectifs

Le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR) est une plate-forme haïtienne de 8 associations fondée en 1991. Sa mission est de promouvoir et défendre les droits des migrants.

Elle se mobilise pour les migrants, les rapatriés et les expulsés, en particulier ceux provenant de la République dominicaine, les étrangers en transit qui se trouvent en Haïti, les déplacés internes (surtout les victimes de catastrophes) et plus largement toutes les personnes dont la vie est impactée par les flux migratoires comme les commerçants et travailleurs-transfrontaliers.

Dans le cadre de sa mission d'accueil, le GARR apporte tout d'abord une **aide d'ordre « humanitaire » pour répondre aux premiers besoins des personnes rapatriées**. Puis **il les accompagne de multiples manières en vue de leur réinsertion dans leur communauté de retour** (programmes d'obtention des documents d'état civil, aide à la location ou construction de maisons, renforcement de capacités et assistance légale ; appui pour mener une activité professionnelle, mise en place de formations socioprofessionnelles pour les jeunes et de la scolarisation pour les enfants ; assistance légale pour le suivi des cas de violations des droits humains dont sont victimes les migrants).

Le GARR mène aussi des actions de plaidoyer auprès des autorités afin de changer certaines politiques en vue de l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables et réduire ainsi la migration irrégulière.

Le projet

Le projet doit en particulier bénéficier **aux personnes rapatriées et expulsées de République dominicaine**. La situation des Haïtiens et de leurs descendants vivant en République dominicaine s'est fortement dégradée depuis 2013. Plus de 100.000 personnes ont ainsi dû quitter le pays voisin pour revenir en Haïti, traumatisées, malades et sans ressource.

Avec ce projet, le GARR souhaite répondre à l'urgence humanitaire en apportant aux personnes expulsées et rapatriées une assistance de première nécessité dès leur arrivée, puis les aider à se réinsérer, notamment en sensibilisant les populations et les autorités de deux communes de l'Ouest : Cornillon/Grand Bois et Ganthier

Grâce à ce projet, GARR souhaite aider 100 personnes, dont en priorité les enfants, à obtenir un acte de naissance ; permettre à 100 enfants de retourner à l'école, encadrés par d'autres jeunes de la communauté. L'association veut permettre à 35 familles rapatriées ou expulsées parmi les plus vulnérables de s'installer et de commencer une activité économique. Dans les communes de retour, 60 membres influents de chaque communauté et 20 représentants des autorités locales seront sensibilisés.

Le jury a tenu à récompenser ce projet bien construit et pertinent, qui traite d'une situation particulièrement complexe en Haïti. Le jury a été notamment sensible à l'implication des populations locales dans l'accueil des familles expulsées et rapatriées et aux actions d'information et de sensibilisation permettant de déconstruire les préjugés négatifs.

Fundación para la Justicia y el Estado Democrático de Derecho A.C

Mexique
Amérique du Sud

**FUNDACIÓN PARA
LA JUSTICIA**
Y EL ESTADO DEMOCRÁTICO DE DERECHO

Nom du projet : Accès à la justice pour les personnes migrantes et leur famille au Mexique et en Amérique Centrale

Objectifs du projet : Promouvoir l'accès à la justice au niveau régional pour les personnes migrantes et leur famille vivant au Mexique, par l'intermédiaire de la création et la mise en place d'institutions et de mécanismes adéquats de soutien aux comités et groupes de familles au Mexique, au Honduras, au Guatemala et au Salvador.

Représentante : Ana Lorena Delgadillo Pérez

Info : www.fundacionjusticia.org

L'association et ses objectifs

Créée en 2001, la Fondation pour la Justice et l'Etat de Droit a pour mission de promouvoir l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme, de rendre effectif le droit à la justice pour tous, de contribuer à consolider l'Etat de droit et de lutter contre l'impunité.

Depuis sa création, la Fondation œuvre pour que les victimes elles-mêmes soient les protagonistes du processus de revendication de leur droit à la vérité et à la justice. Elle agit également pour que le cadre juridique évolue et que la responsabilité des pouvoirs publics puisse être engagée en cas de violations des droits de l'homme.

La Fondation promeut en outre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques d'accès à la justice et de réparation pour les victimes. A cette fin, la Fondation mène plusieurs actions dont :

- assurer un accompagnement juridique et psycho-social aux victimes et le soutien à la structuration de groupes et comités de familles ;
- travailler en coordination avec les institutions en charge de la justice et de la défense des victimes pour améliorer les pratiques institutionnelles ;
- mener des actions de plaidoyer auprès des institutions publiques afin d'obtenir l'amélioration des politiques publiques en matière de migration et d'accès à la justice.

Le projet

Le projet récompensé par le Prix vise à accompagner la mise en œuvre du « mécanisme d'appui extérieur mexicain » et de « l'unité pour les personnes migrantes », deux programmes créés en décembre 2015 à l'initiative des comités et groupes de familles du Mexique et d'Amérique centrale. Il accompagnera également le travail de la Commission médico-légale pour l'identification des corps des personnes migrantes victimes de trois massacres de masse dans le nord du Mexique entre 2010 et 2012. L'association étendra sa mission à d'autres cas similaires dans les territoires de la route migratoire. Le projet soutiendra également les groupes de victimes et familles de personnes disparues au Mexique, au Guatemala, au Honduras et au Salvador.

Le Jury a tenu à récompenser ce projet dont l'originalité tient notamment à son caractère transrégional. Le jury a souhaité saluer l'engagement de l'association dans la lutte contre l'impunité, aux côtés des victimes et des familles des personnes migrantes disparues sur la route migratoire.

Forum de la diaspora africaine d'Afrique du Sud

Afrique du Sud



Nom du projet : Cohésion sociale en Afrique du Sud

Objectifs du projet : Contribuer à l'élaboration de solutions durables pour la protection des migrants en Afrique du Sud

Représentant : Marc Gbaffou

Info : www.adf.org.za

L'association et ses objectifs

Le Forum de la Diaspora Africaine a été créé en juin 2008 à Johannesburg à l'issue des violences xénophobes qui ont secoué le pays. **L'organisation, qui rassemble plus de 20 associations de migrants africains en Afrique du Sud, oeuvre pour construire une société tolérante et inclusive, pour lutter contre la xénophobie sous toutes ses formes et transformer la perception négative des migrants africains par les Sud-Africains.**

Dans le cadre de sa mission, l'association mène des actions à différents niveaux :

- en 2008 et 2012, rapatrier des migrants chassés par les violences policières et les aider à se réintégrer ;
- aider les migrants, notamment face aux harcèlements policiers ;
- sensibiliser la population, par exemple en lançant une émission de radio francophone « Rendez-vous Africa » avec le soutien de plusieurs partenaires.

L'association est dotée d'un réseau unique, qui tient sa force dans le grand nombre de communautés migrantes et d'organisations non gouvernementales qui en font partie. Elle peut aussi compter sur le soutien du *Star*, un grand quotidien national.

Le projet

Le projet primé par le Prix des droits de l'homme s'inscrit dans la mission principale de l'association de lutter contre les préjugés envers les migrants en Afrique du Sud par le biais de dialogues communautaires, d'activités socio-culturelles, de séances d'éducation civique au sein d'écoles, et par la production et la distribution d'un journal communautaire.

Le jury du Prix a récompensé ce projet car il est convaincu que, malgré un environnement particulièrement hostile, les violences et les menaces dont les migrants et les membres du réseau font sans cesse l'objet, le réseau saura mener des actions cohérentes afin que les migrants soient mieux intégrés dans la société sud-africaine.



SSION
NATIVE
ULTATIVE

DES
DROITS
DE
L'HOMME

Thème 2

Représentation et défense des droits des personnes handicapées

Les personnes handicapées comptent trop souvent parmi les plus marginalisées et rencontrent des difficultés uniques et singulières dans la jouissance de leurs droits fondamentaux. Longtemps, on a supposé que ces difficultés découlaient naturellement et immanquablement de leur déficience physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle. En 2006, l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹ marque un changement radical dans les approches existantes du handicap, et invite à passer d'une approche médicale à une approche sociétale. Dans la Convention, l'accent n'est plus mis sur ce qui est perçu comme une anomalie de la personne, la déficience étant considérée comme une défaillance ou une maladie. **Bien au contraire, la Convention aborde le handicap sous l'angle des obstacles par la société elle-même, autrement dit comme le résultat de l'incapacité de la société à accueillir les différences de la personne et à être pleinement inclusive. Ce sont les sociétés qu'il faut faire évoluer, non pas la personne, et la Convention propose une véritable feuille de route pour ce changement.**

Pouvaient faire l'objet d'une candidature, les projets d'accompagnement ou de soutien à l'effectivité des droits des personnes handicapées, des projets visant à assurer la défense et la protection de ces droits, et des projets visant à permettre aux personnes de participer pleinement à la vie de la Cité. Les projets récompensés portent sur des actions innovantes et concrètes cherchant à apporter des solutions pratiques aux problèmes des personnes handicapées. Les projets peuvent également porter sur des actions de formation sur la Convention visant à inciter les autorités nationales à réformer leur législation et leurs politiques en mettant en œuvre les dispositions de la Convention.

1. La Convention a été ratifiée par la France en 2010.

Tomorrow's Foundation

Inde



**TOMORROW'S
FOUNDATION**

Nom du projet : Charaibeti*, une éducation spécialisée sur roues

Objectifs du projet : Créer des centres de réinsertion communautaire (CRC) avec une équipe de professionnels mobile (éducateurs et personnels médicaux) pour la prise en charge d'enfants handicapés des rues à Calcutta.

Représentant : Arup Ghosh

Info : www.tomorrowsfoundation.org

L'association et ses objectifs

En 1990 à Calcutta, Arup Gosh et son frère commencent à dispenser une formation informelle à 17 enfants du quartier de Kaligath, l'un des secteurs les plus précaires de la ville. C'est ainsi qu'est née Tomorrow's foundation. **L'association a pour mission d'améliorer la qualité de vie d'enfants défavorisés, marginalisés et handicapés. Tomorrow's foundation cherche à accompagner les jeunes afin qu'ils soient indépendants et aient une vie digne.**

L'association a déjà mené 12 projets axés dans des différents domaines : l'éducation avec l'apprentissage accéléré, l'intégration scolaire, l'éducation spécialisée et la formation professionnelle, la protection de l'enfance, et la responsabilisation des communautés, notamment avec des programmes d'alphabétisation ou de sensibilisation à la santé.

L'association est aujourd'hui présente dans 68 bidonvilles et prend en charge plus de 8 600 enfants.

* « Charaibeti » est le titre d'un poème de Rabindranath Tagore, premier Prix Nobel Indien, qui signifie « Continue de marcher ».

Le projet

Le Prix des droits de l'homme permettra d'étendre le programme « Charaibeti ». Ce projet, lancé en 2010, vise à offrir un accès à l'éducation et un soutien médical aux enfants handicapés des bidonvilles de Calcutta. Il est conduit grâce à des bus entièrement équipés en matériel médical qui suivent un itinéraire ciblé avec un éducateur spécialisé et des thérapeutes.

Grâce au Prix, **un centre de réinsertion communautaire avec une équipe d'intervention mobile pourra être construit, afin de conseiller et d'accompagner les parents** en particulier en matière de thérapie à domicile et d'éducation spécialisée, afin qu'ils puissent apprendre à s'occuper de leurs enfants seuls, chez eux. Le programme vise aussi à renforcer la capacité des familles et de l'entourage à prendre soin des enfants au sein de la communauté, et à promouvoir l'insertion socioéconomique des personnes handicapées.

Le jury a tenu à récompenser ce beau projet qui s'inscrit dans une action de long terme, et qui comptera de très nombreux bénéficiaires. Le jury salue également l'action globale de l'association, très sérieuse et impliquée dans l'accès aux droits des jeunes handicapés.

Organisation Dupont pour le Développement social

Burkina Faso



Nom du projet : Plaidoyer pour la délivrance de cartes d'invalidité et l'application effective des avantages liés à sa détention en faveur des personnes handicapées au Burkina Faso.

Objectifs du projet : Promouvoir les droits et l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, la formation professionnelle, les transports et moyens de communication, etc.

Représentant : Léontine Pare

Responsable du Projet : Rébecca Toe

Info : www.odd.burkina.org

L'association et ses objectifs

L'Organisation Dupont pour le Développement Social (ODDS) a été créée en 2014 par l'Institut des Sœurs de l'Annonciation de Bobo-Dioulasso afin de gérer un programme d'autonomisation d'enfants et de jeunes en situation de handicap dans 3 pays : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Ce programme était, à l'origine, conduit en partenariat par l'Institut, une congrégation religieuse autochtone fondée en 1948 au Burkina Faso, et la Fondation Liliane, une organisation néerlandaise.

Depuis sa création, l'Institut travaille dans le domaine de la santé, de l'éducation, du handicap, des droits de l'enfant, des femmes. Sa mission principale est de contribuer à un changement qualitatif des conditions de vie des populations les plus vulnérables, principalement les femmes, les jeunes et les enfants. A cette fin, l'organisation promeut en particulier une éducation et un service de santé de qualité, la protection des droits des femmes et de l'enfant et l'autonomisation des enfants et jeunes handicapés.

Le projet

Le Burkina Faso a adopté en 2010 une loi visant à protéger et promouvoir l'autonomisation des personnes handicapées. Une des mesures clés de cette loi est l'attribution aux personnes handicapées de « cartes d'invalidité ». La mise en œuvre de cette loi est malheureusement loin d'être effective : les personnes handicapées ont une réelle difficulté à obtenir cette carte et très peu en ont aujourd'hui possession.

L'ODDS a donc pour objectif, à travers ce projet, de permettre l'attribution des cartes d'invalidité aux personnes handicapées, notamment à travers des actions de sensibilisation auprès des associations locales, des services municipaux, mais aussi auprès des personnes handicapées elles-mêmes afin d'accélérer le processus de délivrance. L'objectif est de sensibiliser au moins 18 organisations locales, les services du ministère de la Santé, et de permettre la délivrance d'au moins 2 500 cartes en un an.

Le jury a retenu ce projet car sa démarche est originale et efficace pour promouvoir l'accès aux droits. Le programme de l'ODDS a déjà bénéficié à 4 100 enfants en 2015, ce qui augure des retombées très positives dans cette nouvelle phrase de déploiement du projet.

MENTIONS SPÉCIALES



Elifet - Citizens for Refugee Children

Israël

Centre éducatif et thérapeutique pour les enfants de réfugiés à haut risque âgés de 3 ans

Depuis 2010, à la suite d'une modification du statut des réfugiés, considérés comme des « voleurs de frontières »; le taux de mortalité des enfants réfugiés en Israël a fortement augmenté. Ces enfants n'ont pas d'existence juridique, car l'Etat ne les enregistre pas sur la liste des naissances. Chaque jour, quelque 2 000 enfants âgés de 0 à 6 ans sont enfermés 16 heures durant dans des crèches « pirates » créées par des femmes de la communauté des réfugiés, considérés comme des « entrepôts d'enfants ». L'association a créé deux centres socio-éducatifs pour les enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans dans lesquels les enfants sont pris en charge la journée. Elle veut construire un bâtiment supplémentaire pour les enfants âgés de 3 ans. L'association arrive à mener une action solide grâce à une vraie logique communautaire.

www.elifelet.org



Life Project 4 Youth (LPYY)

Philippines

«Hear us ! », soutien à l'inclusion des jeunes sourds issus de la grande pauvreté et victimes d'exclusion sur l'île de Mindanao

Par ce projet, l'association LP4Y souhaite travailler avec les jeunes sourds à leur propre insertion sociale et professionnelle. Le succès du projet repose sur l'implication de multiples acteurs locaux, publics et privés, qui peuvent accompagner les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi et d'intégration professionnelle. Le projet vise ainsi à développer un « écosystème d'intégration ». Pendant deux ans les jeunes sont formés au métier d'entrepreneur, suivent des formations complémentaires, sont accompagnés dans l'élaboration d'un « projet de vie ».

Plus généralement, l'association LP4Y a pour mission l'insertion professionnelle et sociale de jeunes de 17 à 24 ans en situation de grande précarité et victimes d'exclusion.

www.lp4y.org



instituto interamericano sobre discapacidad y desarrollo inclusivo

Instituto Interamericano sobre Discapacidad y Desarrollo Inclusivo

Costa Rica et Amérique latine

Cours en ligne sur le handicap et les droits des personnes handicapées

L'association souhaite renforcer les connaissances/compétences juridiques de la société civile et des institutions publiques accompagnant les personnes handicapées et plus largement de tous les acteurs non gouvernementaux de défense et de promotion des droits de l'homme. Par ce cours en ligne, l'association souhaite inviter les publics cibles à changer leur approche du handicap en passant de l'approche médicale à l'approche par les droits. Elle fournit au public cible les outils pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques inclusives, permettant un respect effectif des droits des personnes handicapées, leur autonomisation et leur participation effective à la société. Les participants deviendraient à leur tour des leviers transmetteurs de connaissances, et des acteurs de la sensibilisation à ce sujet en Amérique latine. L'association a une expertise très solide en matière de droits des personnes handicapées.

www.facebook.com/iiDienred/



Femmes pour le dire, femmes pour agir

France

Permanence Ecoute Violences Femmes Handicapées

Le projet vise à renforcer le dispositif « Ecoute Violences Femmes Handicapées », première permanence téléphonique et anonyme mise en place début mars 2015. L'accompagnement proposé aux femmes handicapées victimes de violences par l'association comprend : une écoute anonyme, un accompagnement juridique, un accompagnement social, un groupe de paroles (travail psychologique sur le vécu des violences et sur la vie après et sans les violences), un atelier « beauté & bien-être » pour permettre une reconquête de l'estime de soi physique, et un atelier d'accompagnement vers l'emploi permettant de retrouver l'autonomie. L'association est la seule aujourd'hui en France à travailler spécifiquement avec les femmes handicapées victimes de violences.

<http://fdfa.fr>



Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants

Maroc

Pour une meilleure protection des droits des ressortissants-e-s sénégalais-e-s au Maroc

Le projet, porté par GADEM et REMIDEV, dans le cadre du collectif Loujna Tounkaranké, a pour objectif général de contribuer à une meilleure protection des droits humains des personnes migrantes subsahariennes au Maghreb, et plus particulièrement celles venues du Sénégal vivant au Maroc. Il cherche ainsi à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre effective de politiques migratoires nationales et régionales respectueuses des droits humains des migrants. GADEM conduira tout d'abord une étude auprès des personnes migrantes (accès au travail, à la santé, à l'éducation, à la justice, droit au séjour, à l'état civil, discriminations...), et émettra ensuite des recommandations à l'attention des pouvoirs publics au Maroc et au Sénégal. Il mènera avec le REMIDEV des actions de sensibilisation et de plaidoyer au niveau de chaque pays et au niveau régional.

www.gadem-asso.org



Créée en 1947, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (INDH) française, accréditée de statut A par les Nations unies.

L'action de la CNCDH s'inscrit dans plusieurs missions :

- **conseiller les pouvoirs publics** en matière de droits de l'homme ;
- **contrôler l'effectivité des engagements de la France** en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire ;
- **assurer un suivi de la mise en œuvre par la France des recommandations** formulées par les comités de surveillance internationaux et régionaux ;
- **participer à l'éducation et à la formation** au respect des droits de l'homme
- **alerter l'opinion et sensibiliser le grand public** aux droits de l'homme.

L'indépendance de la CNCDH est consacrée par la loi. Son fonctionnement s'appuie sur le principe du pluralisme des idées. **Ainsi, seule institution assurant un dialogue continue entre la société civile et les experts français en matière de droits de l'homme,** elle est composée de 64 personnalités qualifiées et représentants d'organisations non gouvernementales issues de la société civile.

La CNCDH est très active s'agissant des deux thèmes proposés pour l'édition 2016 du Prix des droits de l'homme de la République française. **En matière de handicap, la CNCDH, en sa qualité d'Institution nationale des droits de l'homme, est en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et de sa promotion,** en application de l'article 33 de la Convention internationale. S'agissant des enjeux de la migration en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, la CNCDH a publié de nombreux avis et études dans lesquels elle appelle au respect effectif des droits des personnes migrantes.

Dans ces travaux, elle adopte l'approche fondée sur les droits de l'homme, promue par les Nations unies.

La CNCDH est le rapporteur national indépendant depuis 25 ans sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014. Elle est l'évaluateur indépendant de différents plans nationaux d'actions et autres politiques publiques en matière de droits de l'homme. Elle est également la Commission de mise en œuvre du droit international humanitaire, au sens du Comité international de la Croix Rouge.

La CNCDH est membre des nombreux réseaux internationaux, dont l'association francophone des INDH, le réseau européen des INDH (ENNRHI), l'alliance internationale des INDH (GANHRI), le réseau de l'Agence européenne pour les droits fondamentaux.

Elle entretient des rapports particuliers avec les organes du Conseil de l'Europe, et interagit de multiples manières avec l'Union européenne, l'OSCE, l'OCDE, l'OIT, l'OIF...

Elle participe en outre aux travaux de la Plateforme RSE et du Global Compact France.

